

*He*

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 29 juin 2016</b> Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 29 juin 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>174774008612016062910-015_06_29_10-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 13  <b>Délibération n°D_2016_06_29_10</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>	

**Objet : Modification de la délibération n°D\_2016\_03\_30\_21 du 30 mars 2016 portant sur la création d'emplois saisonniers pour l'été 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°D\_2016\_03\_30\_21 du 30 mars 2016 portant sur la création d'emplois saisonniers.

Il indique, qu'au vu des congés d'été des agents et des candidatures reçues, il y aurait lieu de modifier le nombre d'emplois créé.

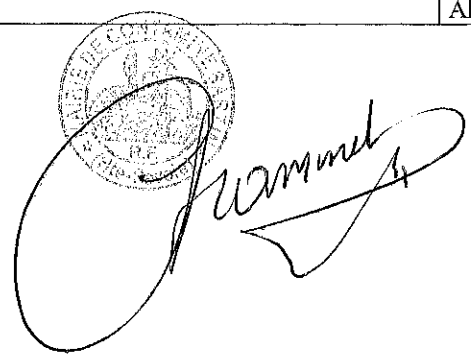
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :


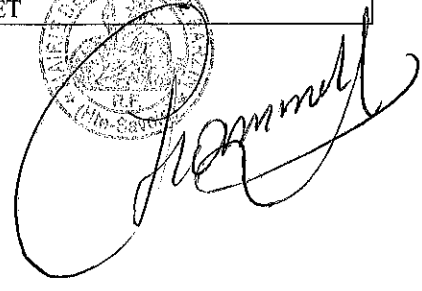
- 2 emplois saisonniers pour la période du 4 au 15 juillet 2016,
- 1 emploi saisonnier pour la période du 11 juillet au 5 août 2016,
- 1 emploi saisonnier pour la période du 25 juillet au 5 août 2016.

Il précise que les modalités de recrutement et de rémunération de la délibération n°D\_2016\_03\_30\_21 du 30 mars 2016 restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 1<sup>er</sup> juillet 2016  Et de la publication le : 1<sup>er</sup> juillet 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.  Fait à Contamine Sarzin, le 1<sup>er</sup> juillet 2016  Le Maire,  Alain CHAMOSSET</p>
--	---

  
Alain CHAMOSSET

  
  
Alain CHAMOSSET